

MAINTENANCE DE LA VOIRIE PUBLIQUE PROGRAMME 2010

ANNEXE À LA D.C.M. DU 28 JANVIER 2010

Dans le cadre du programme d'investissement 2010, une somme de 1 935 000 € TTC a été réservée pour la maintenance de la voirie communale à la réalisation des opérations suivantes :

• RÉNOVATION DES TAPIS ROUTIERS ET GROS ENTRETIEN DE VOIRIE EN RÉGIE

La maintenance de la voirie communale se traduit par des actions de reconstruction et restauration des chaussées et trottoirs, dont le coût prévisionnel se monte globalement à 1 860 000 € dont 360 000 € pour les interventions en régie directe.

Ces travaux comportent notamment :

- la reprise des structures de chaussée,
- la réfection de bordures et caniveaux,
- l'application de revêtements routiers,
- l'aménagement de trottoirs,
- la réfection de revêtement en asphalte.

• OPÉRATIONS LIÉES À L'INTERVENTION DES CONCESSIONNAIRES

À l'occasion des travaux effectués par les concessionnaires, le Service Travaux entreprend des restaurations élargies des trottoirs et chaussées touchés par des tranchées.

Les prévisions portent sur un besoin annuel évalué à 75.000 €.

Les textes réglementaires, relatifs à la coordination des travaux, imposent la communication à tous les intervenants du programme annuel des travaux à réaliser sur les voies communales. La liste ci-annexée a été élaborée en tenant compte des intentions connues des gestionnaires des réseaux souterrains, mais peut subir quelques modifications si des travaux imprévisibles doivent être exécutés par ceux-ci en cours d'exercice.